

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-97

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Julien - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Julien à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : LUTZ Sandrine

Objet : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA CCPE ET LES COMMUNES DE FREISSINIÈRES ET CHAMPCELLA- GOUFFRE DE GOURFOURAN

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) et les Communes de Freissinières et Champcella dans le cadre du projet d'aménagement de via ferrata dans le Gouffre de Gourfouran.

Envoyé en préfecture le 11/12/2019

Reçu en préfecture le 11/12/2019

Affiché le

ID : 005-210500583-20191209-201997-CC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Premier Adjoint au Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCPE et les Communes de Freissinières et Champcella dans le cadre du projet d'aménagement de via ferrata Gouffre du Gourfouran.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire,
Adjoint délégué
M. SEGOND Eric